

# PRESS RELEASE



# COMMUNIQUÉ

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

CANADA

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

No 68

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE  
LE MARDI 2 NOVEMBRE 1965

## Engagement pris par le Canada vis-à-vis du Fonds spécial des Nations Unies et du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, a annoncé aujourd'hui que le gouvernement canadien, sous réserve de l'approbation du Parlement, compte affecter en 1966 une somme de \$9,500,000 à un programme mixte du Fonds spécial des Nations Unies et du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies. M. Paul Tremblay, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies, a pris cet engagement au nom du Canada, à New York, aujourd'hui, en prévision de ce que les deux programmes, au cours de la session actuelle de l'Assemblée générale, fusionneront en un Programme des Nations Unies pour le développement, qui portera sur les investissements préliminaires et sur l'assistance technique. Le nouveau montant représente une augmentation de \$2,200,000 sur la contribution canadienne de 1965, qui s'élevait à \$7,300,000.

Le programme d'assistance technique préparatoire aux investissements du Fonds spécial a pour but a) de faire ressortir les possibilités d'exploitation des ressources naturelles des pays en voie de développement; b) de permettre aux populations locales d'acquérir les connaissances et la formation requises pour exploiter ces ressources; et c) de renforcer dans ces pays les

institutions qui doivent organiser et administrer des mesures importantes de développement. Le Fonds spécial a été créé en 1959. Le Canada, qui a joué un rôle important dans sa création, fait partie du Conseil de direction depuis le début. Le Fonds a reçu l'appui des pays avancés et des pays en voie de développement. Il a jusqu'ici approuvé 522 projets, pour 130 pays; le coût de ces projets s'élève à une somme totale de \$1,149,000,000, dont \$673,000,000 ont été fournis par les pays en voie de développement.

La contribution annuelle du Canada au Fonds spécial s'est élevée en 1965 à \$5,000,000, ce qui a placé notre pays au cinquième rang des pays contributeurs.

Le Programme élargi d'assistance technique a pour but de mettre à la disposition des pays en voie de développement des experts, des possibilités de formation et des connaissances techniques. En 1964, plus de 2,500 experts ont été envoyés dans 130 pays et territoires, et plus de 3,000 bourses de recherche ont été accordées à des citoyens de 150 pays et territoires. Le travail du Programme élargi constitue un utile prolongement des programmes d'aide bilatérale du Canada comme ceux qui sont mis en oeuvre dans le cadre du Plan de Colombo. Avec les années, les membres des Nations Unies ont accordé un appui toujours croissant au Programme élargi, qu'ils considèrent comme un des organismes les plus efficaces des Nations Unies.

Le Canada a toujours été un des chefs de file de ce programme. En 1965, il a fourni au Programme élargi une contribution de \$2,300,000.

Alors que nous sommes arrivés au milieu de la Décennie du développement, alors que les besoins augmentent à cause de

l'explosion démographique et des difficultés qu'éprouvent plusieurs pays en voie de développement à rembourser leurs dettes, le Comité de l'assistance technique des Nations Unies et d'autres organismes internationaux s'inquiètent de ce que l'aide aux pays en voie de développement ne s'accroisse pas. Aussi le Conseil d'administration du Fonds spécial a-t-il approuvé au mois de juin un nouvel objectif de \$200,000,000 pour l'ensemble des programmes du Fonds spécial et du Programme élargi, au lieu des \$150,000,000 prévus auparavant. Cet objectif a reçu l'approbation du Secrétaire général. On s'attend à ce qu'il soit approuvé au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Le Canada a consenti à augmenter sa quote-part de façon substantielle en réponse à cette demande urgente de nouveaux fonds de développement.